10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

I/ Rémunération du spécialiste en médecine générale = 30€ l'acte de base !

Grands oubliés du Ségur de la Santé, envoyés au front de la crise sanitaire de la Covid-19 dès mars 2020 au péril de leur vie (car sans protection), quelques misérables revalorisations de forfaits pour masquer l'absence d'une véritable revalorisation de l'acte tant attendue par les médecins généralistes (alors que l'hôpital a bénéficié en 2020 d'une enveloppe de 28 milliards d'euros), les médecins généralistes réclament de la justice sociale.

Les Généralistes-CSMF, syndicat responsable, reste attaché au paiement à l'acte à hauteur de 85 % de leurs revenus et à une hiérarchisation de la rémunération de l'acte en fonction de son contenu et de sa complexité.

L'acte de base doit être côté à 30 €. La santé est devenue ces dernières années une priorité pour la société française, lutter contre les pandémies, soigner plus et mieux, rendre attractif le métier de médecin généraliste, permettre aux médecins d'investir dans l'innovation organisationnelle et technique est aujourd'hui une priorité pour la nation française.

Un acte à 30 € est le minimum attendu pour une médecine générale libérale de qualité.

30 € c'est la valeur minimale d'un acte qui respecte le patient et le médecin.

Alénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

II / Défense des contours du métier de médecin généraliste

Le médecin généraliste est le professionnel référent du parcours de santé de par sa formation, ses missions et sa disponibilité dans le cadre d'une étroite coordination avec les autres professionnels de santé du 1er recours, du 2e et du 3e recours qui interviennent chacun en fonction des compétences liées à sa profession ou à sa discipline.

Son activité professionnelle comprend la promotion de la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visée curative et palliative.

Il adopte une approche centrée sur la personne prenant en compte tous les problèmes de santé, indépendamment de l'âge, du sexe ou de toutes autres caractéristiques de la personne concernée.

Il développe une approche centrée sur la personne dans ses dimensions individuelles, familiales et communautaires.

Il gère simultanément les problèmes de santé aigus et chroniques de chaque patient.

Il gère le dossier médical du patient.

Pour toutes ces raisons, Les Généralistes-CSMF est opposé à la création d'un statut de sage-femme référente à qui est confié le rôle d'orientation dans le parcours de soins toutes les femmes à partir de 16 ans, créant ainsi une confusion majeure avec le médecin traitant, au détriment des patientes. Cela est incompatible avec la coordination des soins dévolue par la loi au médecin traitant et avec le rôle du médecin généraliste de premier recours qui oriente le patient dans le système de soins selon ses besoins et assure la coordination de ses soins. Qui imagine un homme suivi seulement par un urologue dans son parcours de santé ?

De même, la prescription d'un traitement curatif doit relever du médecin, seul professionnel à disposer de la compétence pour prescrire un traitement curatif et à en assurer les conséquences. Il n'existe aucun traitement anodin et la prescription d'un traitement curatif nécessite une connaissance de l'état de santé, des antécédents, des pathologies associées, des éventuelles contre-indications médicales, propres à chaque patient. Ainsi, les complications d'une pathologie à première vue bénigne comme la cystite ou l'angine relèvent de la compétence du médecin. Faire l'impasse sur l'avis médical est une prise de risque qui n'est pas anodine et une perte de chance pour le patient.

Allénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00

10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

III/ La coordination : Généralistes et Spécialistes, l'équation de l'efficacité pour la médecine libérale

La CSMF est un syndicat poly-catégoriel qui revendique haut et fort la coordination et la complémentarité entre les médecins des différentes spécialités mais aussi entre tous les professionnels de santé.

Cette coordination passe par une définition précise et actée par les institutions sur les contours métiers qui permettront une délégation des tâches efficientes, *« le médecin généraliste est le chef d'orchestre du parcours de santé du patient ».*

En fonction des spécificités de chaque territoire, ce sont les médecins libéraux qui définissent quelle est la meilleure organisation.

L'organisation ne doit pas être au service de l'hôpital mais au service du bassin de vie et de la responsabilité populationnelle des médecins libéraux.

Aliénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00 / Crédits photos : fotolia.com

10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

IV/ Jeunes médecins ! Demain vous appartient

Jour après jour, les conditions de l'attractivité pour séduire nos jeunes confrères à s'installer se matérialisent.

Une profession stratégique pour la société française, l'avènement du Cabinet 2030, qui leur permettra de soigner plus et mieux en préservant leur vie personnelle, la possibilité de pratiquer leur métier dans de nouveaux modes d'exercices, des sujets passionnants auxquels ils seront confrontés dans l'exercice de leur profession, comme le numérique, la santé environnementale, l'innovation santé et de nombreux autres encore…

La médecine libérale est un écosystème qui est en pleine rénovation. La médecine générale a commencé sa profonde mutation, les jeunes d'aujourd'hui seront ceux qui vivront l'avènement de la médecine libérale.

La CSMF en a la certitude, c'est pour cela qu'elle sera l'ambassadrice d'une médecine prometteuse, elle le démontre d'ailleurs dès aujourd'hui par la rénovation de son syndicat, et elle souhaite que tous les jeunes confrères participent à la construction de la Maison de tous les médecins libéraux qui demain vous appartiendra.

L'avenir des jeunes médecins généralistes est à la CSMF.

Alénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00 / Crédits photos : cocktailsante.com

10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

V/ Environnement : nouvel enjeu des médecins libéraux

La santé environnementale était le sujet pré-covid, il retrouvera toute sa place après la pandémie, une fois l'urgence passée du coronavirus à laquelle se substituera l'urgence environnementale.

L'impact des polluants locaux et planétaires sur la santé et le réchauffement climatique font que les effets de toutes les dégradations de l'environnement sur la santé humaine sont à la fois un thème de santé publique et écologique majeurs où la médecine libérale à toute sa place.

Des consultations santé environnement prévention doivent aujourd'hui être mises sur pied et proposées à toute la population.

Pour les cabinets médicaux, le cabinet vert doit lui aussi être une priorité de santé publique à la fois dans la gestion des déchets du cabinet que dans son organisation, mais également sur les matériels utilisés pour sa réalisation.

Le cabinet vert s'inscrit lui aussi dans le Cabinet 2030 que promeut la CSMF.

Aliénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00 / Crédits photos : pexels.com

10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

VI/ Formation : il faut plus d'heures et mieux indemniser, avec des modes de formation adaptés à l'exercice médical

Les médecins généralistes libéraux sont de plus en plus demandeurs de formations. Ils souhaitent des formations proches de leurs exercices et qui collent à l'actualité médicale et sociétale (comme la Covid-19, l'environnement) mais aussi des formations plus classiques pour mettre à jour leurs connaissances initiales.

Les nouveaux modes de formation, comme l'e-learning et les classes virtuelles, doivent être développés (le présentiel a encore toute sa place dès que la situation sanitaire le permettra).

En ce qui concerne le DPC, la CSMF militera pour une augmentation sensible des heures allouées au DPC pour passer dès 2022 de 21h à 40h. Ces heures devront aussi être mieux indemnisées.

La formation est une obligation pour une médecine libérale de qualité.

Alénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00 / Crédits photos : adobestock.com

10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

VII/ Les médecins à exercice particulier

Les Généralistes-CSMF ne représente pas seulement les médecins traitants mais l'ensemble des médecins spécialistes en médecine générale, c'est-à-dire aussi les médecins à expertise particulière, dits MEP.

Qu'ils soient angiologues, homéopathes, acupuncteurs, mésothérapeutes, médecins agréés, médecins du sport, médecins ostéopathes, médecins thermaux, médecins nutritionnistes, médecins de montagne, etc. Ils sont des médecins généralistes.

Si bon nombre d'entre eux n'exercent pas de façon exclusive cette activité et peuvent ainsi être spécialistes en médecine générale, ce n'est pas le cas de tous et les évolutions des différentes conventions médicales sont très pénalisantes pour eux.

N'étant pas médecin traitant, ils ne perçoivent pas les rémunérations forfaitaires liées à ces missions. Or, la part forfaitaire est de plus en plus importante dans la rémunération des spécialistes en médecine générale.

Les Généralistes-CSMF considère que ces médecins à expertise particulière représentent une vraie plus-value dans le parcours de santé des patients et qu'ils doivent pouvoir bénéficier de cotations spécifiques pour leurs consultations qui sont souvent longues et que le secteur 2 ne doit pas être, pour eux, le seul secteur économiquement viable.

Aliénor consultants 2021 - visuels pixabay.com

10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

VIII/ Cumul emploi-retraite : travailler en toute liberté !

En janvier 2020, la CSMF a obtenu une avancée majeure pour régulariser une injustice sociale qui faisait qu'un médecin en cumul emploi-retraite cotisait sans l'acquisition de nouveaux droits. A partir du 1er janvier 2022, ce sera fini grâce au lobbying de la CSMF.

Aujourd'hui, Les Généralistes-CSMF revendique le droit pour les médecins au cumul emploi-retraite de pouvoir travailler en toute liberté en ayant des charges qui soient proportionnelles à leur activité quel que soit le nombre d'actes réalisés. Il ne doit y avoir aucune limite à leur activité, qu'elle soit minimale ou maximale.

Le plaisir d'exercer et son attractivité doivent être les moteurs pour inciter les médecins en cumul emploi-retraite à continuer à travailler.

Par ailleurs, la pandémie Covid-19 nous a enseigné que celles et ceux qui sont en cumul emploi-retraite doivent être protégés en priorité à chaque fois qu'ils seront confrontés à une situation similaire.

A la CSMF, nous pensons que le cumul emploi-retraite doit être un espace de vie de liberté pour les médecins et nous devons tout mettre en œuvre pour le favoriser afin de faire face à la baisse du nombre de médecins généralistes.

Alénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00 / Crédits photos : cocktailsante.com

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

IX/ Le cabinet médical 2030, une entreprise qui doit se transmettre, se vendre !

La CSMF, en partenariat avec la Maison de l'Innovation de la Médecine Spécialisée, réfléchit depuis plusieurs mois déjà à l'avènement du Cabinet 2030.

Ce Cabinet 2030 permettra de soigner mieux et plus, tout en préservant la qualité de vie du médecin.

Cet objectif passe par un investissement important dans l'innovation technique et organisationnelle du cabinet, pour valoriser le temps d'expertise du médecin généraliste, de soigner à distance, de suivre ses patients en continu, de mieux gérer son organisation interne, d'optimiser les relations avec l'hôpital… Bref, de créer un creuset favorable à l'avènement d'une médecine libérale très innovante.

Les Généralistes-CSMF imposera à l'État des aides conséquentes à l'innovation pour les cabinets médicaux qui deviendront des cabinets intelligents de diagnostic et parfois pour les soins au bénéfice des patients.

Les cabinets médicaux auront donc une valeur conséquente, à défaut de vendre leur patientèle, ils vendront un cabinet « *intelligent* », cette vente viendra récompenser leurs efforts en matière d'investissement.

Véritable plan Marschall de la médecine libérale, la CSMF, syndicat de défense des médecins libéraux, mais aussi syndicat de services, organisera la promotion du Cabinet 2030, qui sera accessible à tous (grâce à un concept de géométrie variable), il sera exposé au siège de la CSMF dès le 1er octobre 2022 pour l'inauguration du siège rénové et ensuite dans toutes les régions de France.

La CSMF organisera aussi la transaction des cabinets lorsque les médecins décideront d'arrêter leur activité.

La Maison de l'Innovation de la MÉDECINE SPÉCIALISÉE

Alénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00

10 raisons pour voter Généralistes CSMF

Projet politique

Les Généralistes CSMF
le syndicat de tous les spécialistes en médecine générale

X/ Construisons ensemble la Maison de tous les médecins libéraux

Le siège de la CSMF, situé au 79 rue de Tocqueville dans le 17e arrondissement de Paris, va connaître d'importants travaux pour devenir, en France, le lieu d'excellence de la médecine libérale. Une maison qui permettra à chaque médecin, quel que soit son mode d'exercice, sa spécialité et son territoire, de trouver tout ce qui lui permettra de soigner mieux et plus tout en préservant sa vie personnelle !

Cette maison accueillera :

- Le siège de la CSMF pour les élus et collaborateurs,
- Un lieu de formation innovant piloté par Évolutis DPC,
- Un amphithéâtre de 150 places pour accueillir les événements et les rencontres de la médecine libérale,
- La Maison de l'Innovation de la Médecine Spécialisée, pour tous les médecins libéraux,
- Le Cabinet 2030 pour exposer les nouveautés sur le plan technologique et organisationnel de la médecine.

Venez vivre avec nous cette belle aventure et bénéficiez de toutes nos innovations pour vivre pleinement votre métier de médecin généraliste.

Inauguration le 1er octobre 2022.

Alénor consultants 2021 - 05 46 92 69 00 / Crédits photos : cocktailsante.com